



## Mémemorandum

Destinataires : Tous les membres du corps professoral et du corps enseignant  
Expéditrice : Lisa Philipps, rectrice et vice-présidente aux affaires académiques  
Date : 15 avril 2020

Objet **Fermeture continue des bâtiments et processus pour demander un accès exceptionnel**

---

J'apprécie énormément les efforts des membres du volet professoral et des professeurs contractuels pour poursuivre toutes les activités d'enseignement, de recherche et de service possibles malgré des défis considérables et constants. J'aimerais aujourd'hui vous expliquer pourquoi l'Université doit continuer de restreindre l'accès des bâtiments des campus et comment les membres du corps professoral et du corps enseignant peuvent faire une demande d'accès exceptionnel dans un nombre limité de situations essentielles.

Le 19 mars, nous [avons annoncé](#) qu'en raison des mesures d'urgence publique, tous les bâtiments et bureaux du campus — à l'exception de ceux dans lesquels des services essentiels sont fournis — seraient fermés et verrouillés jusqu'à nouvel ordre. La province a maintenant [prolongé ses décrets](#) en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, interdisant tout rassemblement de plus de 5 personnes et exigeant la fermeture de tous les lieux de travail non essentiels. Nous nous attendons à ce que ces décrets soient prolongés au cours des prochaines semaines pour assurer la sécurité de la communauté.

Par conséquent, les bâtiments des campus (y compris les espaces d'enseignement et de recherche et les bureaux) continueront d'être inaccessibles alors que nous préparons la session d'été. Il est important de reconnaître les pertes que cela représente pour nous tous.

**Dans un nombre très limité de situations exceptionnelles,** les membres du corps professoral ou du corps enseignant peuvent demander une autorisation préalable pour un accès unique ou restreint à des espaces précis du campus. Il peut s'agir par exemple du besoin d'enregistrer des séances de laboratoire ou de studio essentielles pour un cours d'été, d'enregistrer des cours magistraux lorsque cela ne peut être fait à domicile, ou de récupérer des matériaux ou des équipements essentiels. Veuillez noter qu'en aucun cas des cours ne peuvent être offerts sur nos campus et qu'on ne peut pas demander aux étudiants de se rendre sur nos campus.

Pour votre santé et votre sécurité personnelles et celles des autres, toute personne ayant besoin d'accéder à un bâtiment du campus **doit** soumettre le formulaire de demande d'autorisation ci-dessous **au moins une semaine avant l'accès souhaité; sa demande doit être approuvée avant son entrée** dans les bâtiments du campus et elle doit se conformer à toutes les procédures ou conditions requises pour accéder à l'espace de façon sécuritaire. (Vous trouverez en annexe une liste d'espaces d'enseignement disponibles pour enregistrer des cours magistraux.)

Avant de demander l'accès à des espaces du campus pour quelque raison que ce soit, veuillez envisager sérieusement d'autres solutions. Les demandeurs sont priés de prendre connaissance du protocole de dépistage de l'Université diffusé à la communauté le 7 avril (et joint au formulaire de demande), qui énonce les conditions précises pour lesquelles des personnes ne peuvent **pas** être autorisées à venir sur les campus pour quelque raison que ce soit.

Pour finir, j'aimerais profiter de cette occasion pour encourager les collègues à profiter des soutiens proposés par le Service des TI, Teaching Commons (consultez leur page Web [Going Remote](#)), et les [bibliothèques universitaires de York](#). Les collègues de ces unités sont prêts à apporter leur aide pour les aspects pédagogiques et techniques des cours offerts à distance, du matériel pédagogique et de la recherche.

Je vous remercie encore une fois pour vos efforts visant à assurer la progression de nos étudiants et la poursuite de nos activités académiques durant la session d'été.

Cc: Doyens et doyens associés